



BIOCOM OUEST



Objet : Soumission chimique et biologie médicale : un contexte réglementaire en évolution et une thématique pleinement d'actualité

Chers adhérents,

Nous souhaitons attirer votre attention sur une actualité réglementaire récente qui concernera tout particulièrement nos laboratoires en région Pays de la Loire à compter du 1^{er} janvier 2026.

Le décret 2025-1208 publié au Journal officiel le 13 décembre 2025 fixe les modalités de mise en œuvre et d'évaluation de l'expérimentation du remboursement par l'assurance maladie des **tests et analyses permettant de détecter un état de soumission chimique** prévue à l'article 68 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2025.

Ce Décret est complété par l'**Arrêté du 11 décembre 2025** fixant la liste des territoires participant à l'expérimentation prévue à l'article 68 de la loi n°2025-199 du 28 février 2025 de financement de la sécurité sociale pour 2025, la liste des laboratoires spécialisés, les modalités de réalisation de conservation et de communication des résultats et le contenu du rapport d'activité annuel attendu.

Dans un premier temps l'expérimentation est restreinte à 3 territoires, dont les **Pays de la Loire**.

L'expérimentation est prévue pour une durée de trois ans à compter du **1er janvier 2026**. Elle permettra dans les régions concernées une **prise en charge par l'Assurance maladie** des examens de biologie médicale prescrits dans un contexte de soumission chimique

Cet arrêté définit notamment les territoires participant à l'expérimentation, les laboratoires spécialisés de référence, ainsi que les modalités de réalisation, de conservation et de communication des résultats des examens de biologie médicale.

Les territoires concernés sont les Hauts-de-France, l'Île-de-France et les Pays de la Loire. Les laboratoires spécialisés identifiés sont le CHU de Lille, le **CHU de Nantes** et le CHU Raymond-Poincaré à Garches (AP-HP).

Dans ce contexte, le réseau de proximité des laboratoires d'analyse médicale des Pays de la Loire sera au cœur du dispositif.

Le biologiste médical sera garant de la qualité et de la conformité des prélèvements, du respect des conditions de conservation, de la traçabilité des échantillons, et de l'articulation avec le service de pharmacologie-Toxicologie du CHU de Nantes (laboratoire spécialisé identifié en Pays de la Loire). L'arrêté prévoit que la transmission sécurisée des résultats soit du ressort du CHU de Nantes.

Ces missions nécessitent des compétences actualisées, tant sur le plan scientifique que réglementaire. Ayant anticipé la mise en œuvre du dispositif, **l'édition 2026 de la Journée Alain Feuillu** traitera de ces questions au cours d'une matinée thématique dédiée, le **9/04/2026**. « Save the date ».



BIOCOM OUEST



Cette session consacrée à la prise en charge des pratiques addictives et des situations de vulnérabilité chimique trouve aujourd'hui une résonance toute particulière au regard de l'évolution récente du cadre réglementaire.

Les interventions aborderont les mécanismes de la soumission et de la vulnérabilité chimique, les aspects pharmacologiques et toxicologiques, les modalités pratiques de prélèvement et d'analyse, ainsi que le cadre juridique et médico-légal de la prise en charge, dans une approche à la fois scientifique, pratique et directement applicable à l'exercice quotidien des biologistes médicaux.

Nous espérons vous retrouver nombreux lors de cette édition 2026 des Journées Alain Feuillu.

Bien cordialement,

Olivier Garnier
Président FBP
Comité d'organisation JAF

